Communiqué du 11 mars 2024

Annonces d'Emmanuel Macron sur la fin de vie : la consternation et la colère des soignants.

C'est avec consternation, colère et tristesse que les soignants réunis au sein du collectif sur la fin de vie ont pris connaissance de l'interview du Président de la République publiée par Libération et La Croix.
Avec une grande violence, le chef de l'État annonce un système bien éloigné des besoins des patients et des réalités quotidiennes des soignants, avec en perspective de graves conséquences sur la relation de soin. Les organisations professionnelles et sociétés savantes font malheureusement les constats suivants :

- Un aveuglement sur les conditions de l'élaboration du texte : le président fait l'éloge d'un *« cheminement démocratique »* et d'une *« réflexion transpartisane »* alors même que le gouvernement a fait le choix de la brutalité en **ignorant la parole des soignants**, qui n'ont pas été consultés depuis septembre dernier.
- Un **calendrier indécent** : Emmanuel Macron fait référence dans cet interview à ce qui est écrit dans le projet de loi, annonce la transmission d'un texte au Conseil d'État *« d'ici huit à dix jours »* et un examen en mai. Or, ceux qui devront appliquer cette loi n'ont jamais été associés à sa rédaction et n'ont pas été consultés sur un texte à l'évidence déjà rédigé.
- Un **mépris du travail des soignants** : le président annonce *« une vraie révolution d'humanité et de fraternité en action »*, et prend comme exemple de l'obligation d'aller à l'étranger des patients atteints de cancer en phase terminale, sans reconnaître l'engagement quotidien auprès de ceux qui vont mourir des professionnels de santé, en établissement de santé, en EHPAD ou à domicile. Ce faisant, il emploie également un procédé rhétorique visant à minimiser la capacité à accompagner la fin de vie dans la dignité qui justifierait le bien-fondé de l'aide à mourir, pour mieux masquer l'insuffisance de moyens en soins palliatifs.
- Un **modèle ultra-permissif** : le dispositif décrit emprunte à toutes les dérives constatées à travers le monde. Aucun pays n'envisage l'administration de la substance létale par un proche.
- Une **confusion sur le sens du soin** : d'après le Président, on n'*« oppose plus »* la mort provoquée aux soignants en soins palliatifs, alors même que ceux-ci répètent avec constance que leur mission n'est pas de donner la mort.
- Des **annonces dérisoires sur l'accompagnement de la fin de vie** : Emmanuel Macron annonce une augmentation du budget annuel des soins palliatifs de 6%, alors même que 50% des patients n'ont pas accès à un accompagnement adapté, soit 500 personnes / jour : 1 personne / 2.
- Une **méconnaissance de l'ambivalence du désir de mort** : *« deux jours »* sont prévus pour *« tester la solidité de la détermination »*, la réponse devant intervenir dans un *« délai de quinze jours maximum »*. Qui pourra être en mesure d'estimer le *« discernement plein et entier »* requis pour accéder à la mort provoquée ?
- Un **manque de considération pour les personnes vulnérables et âgées**, qui seraient les premières concernées par ce dispositif, et alors que la loi Grand âge est abandonnée. L'impact de la mort provoquée sur les proches et sur la société n'est pas non plus évoqué. L'impact de la mort provoquée sur les proches et sur la société n'est pas non plus évoqué, tout comme le sentiment de culpabilité d'un proche ou d'un soignant qui aurait provoqué cette mort.
- Une **confusion lexicale regrettable** : le président retient le terme d'*« aide à mourir »*, en n'assumant pas que les options retenues relèvent de l'euthanasie et du suicide assisté.

Mourir dans la dignité est une demande bien légitime, mais c'est précisément la mission des soins palliatifs notoirement sous-dotés, insuffisamment connus et trop peu disponibles en France. Supprimer les malades pour supprimer le problème à moindre coût, voilà ce qu'en somme propose cette annonce.
Dans les jours à venir, le collectif soignant va se réunir pour déterminer les modalités de mobilisation face à ce projet qui va à l'encontre des valeurs du soin et du non-abandon qui fondent notre modèle français d'accompagnement de la fin de vie.

Signataires :
- AFSOS : Association Française des Soins Oncologiques de support
- ANFIPA : Association Nationale Française des Infirmier.e.s en pratiques avancées
- Claromed : Association pour la clarification du rôle du médecin dans les contextes de fin de vie
- SMCG – CSMF : Syndicat des Médecins Coordonnateurs, EHPAD et autres structures, généralistes ou gériatres - Confédération des Syndicats Médicaux Français
- Conseil National Professionnel de Gériatrie
- FFAMCO-EHPAD : Fédération Française des Associations de Médecins Coordonnateurs en Ehpad
- FNEHAD : Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation à Domicile
- M3P : Association des Psychologues Cliniciens et des Psychologues Psychothérapeutes.
- MCOOR : Association Nationale des Médecins Coordonnateurs et du Secteur Médico-social
- SFAP : Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs
- SFGG : Société Française de Gériatrie et Gérontologie
- SMP : Société Médico-Psychologique
- SNGC : Syndicat National de Gérontologie Clinique
- SNPI : Syndicat National des Professionnels Infirmiers
- 2SPP : Société française de Soins Palliatifs Pédiatriques